

Lot n° : **25**
 Section : **BX**
 N° : **-**

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE SAINT JEAN DE MONTS
 Impasse des Bourlaines
Lotissement à usage principal d'habitation
LE JOSSELIN
 autorisé par arrêté N°PA 085 234 22 C0009 du 8 juillet 2022

Superficie : **475 m²**
 Superficie de plancher maximale : 240 m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

Maître d'Ouvrage



TERAMENAGEMENT
 6, Boulevard Eiffel
 Zone artisanale La Verdure
 85170 BELLEVILLE-SUR-VIE

Paysagiste concepteur

Lorraine DONDAINAS
 Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU

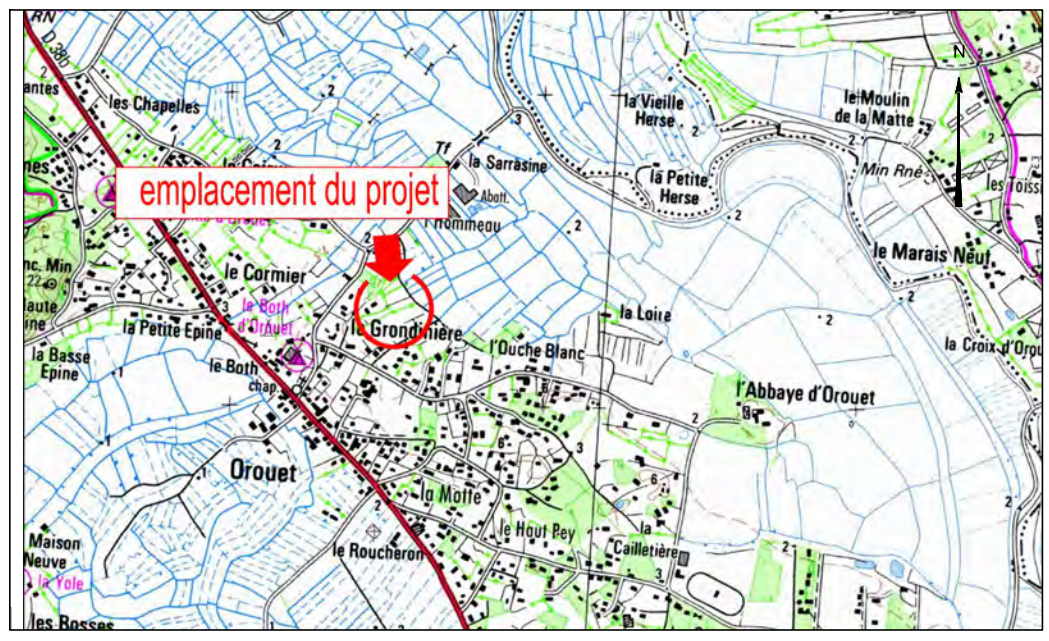


DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
 www.geouest.fr

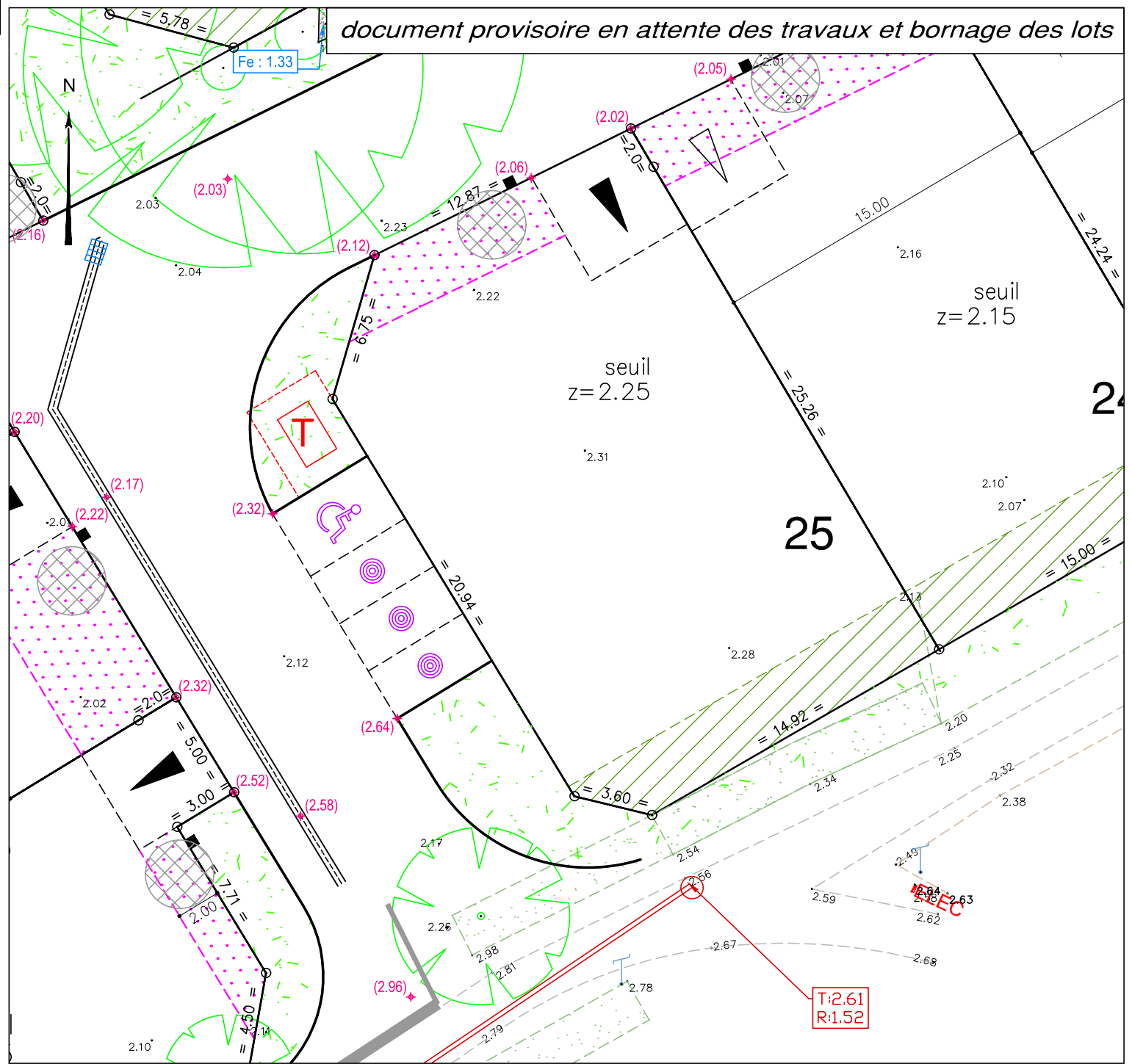
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DOSSIER L21975
 Référence AUTOCAD L21975IND.DWG

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone non constructible
- Zone non constructible de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- seuil
z=---
- Talutage de voirie dans l'emprise du lot

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- ♦(00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- T : --- - cote tampon du regard EU
- rEU : 0.80 - cote radier du branchement EU } => cotes projet (à vérifier sur place)
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/ du regard téléphone et du citerneau AEP

Les eaux de drainage sont gérées à la parcelle avec trop plein sur la voirie

- signe d'appartenance de mur
- borne OGE

! **Ouvrages hors sols :**
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

DATE 25/07/2022
 DATE DE MODIFICATION

ECHELLE 1/250



www.geouest.fr